

GUIDE DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DES ACTIVITES DE RECHERCHE

**— SOUS-DOMAINES : SHS5 LETTRES,
LANGUES, TEXTES, ARTS ET CULTURES**

DISCIPLINES :

SHS5_1 LANGUES / LITTÉRATURES ANCIENNES ET FRANÇAISES,
LITTÉRATURE COMPAREE

SHS5_2 LITTÉRATURES ET LANGUES ÉTRANGÈRES,
CIVILISATIONS, CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES

SHS5_3 ARTS

SHS5_4 PHILOSOPHIE, SCIENCES DES RELIGIONS, THÉOLOGIE

Décembre 2018

SOMMAIRE

A - COMPOSITION DE LA COMMISSION	5
INTRODUCTION	6
B – PRODUITS DE LA RECHERCHE	8
I. Revues	8
1. Articles scientifiques	8
2. Articles de synthèse / revues bibliographiques	8
3. Autres articles	8
II. OUVRAGES	9
1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions	9
2. Direction / édition scientifique	9
3. Chapitres d'ouvrage	9
4. Thèses publiées / éditées	9
III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE	10
1. Éditions d'actes de colloques / congrès	10
2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès	10
3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche	10
IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES	10
II. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES	11
1. Logiciels	11
2. Bases de données, corpus, humanités numériques	11
III. Brevets, licences et déclarations d'invention	11
IV. Rapports d'expertises	11
V. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES	11
1. Publications	12
2. E-learning, moocs, cours multimedia, etc.	12
VI. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC	12
1. Émissions radio, TV, presse écrite	12
2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos sur YouTube ou autres sites	12
3. Produits de médiation scientifique	12
4. Débats science et société	13
VII. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE	13
C – ACTIVITES DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE	14
I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES	14
1. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)	14
2. Direction de collections et de séries	14
II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION	14
1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	14
2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques	14
3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)	14

4.	Évaluation de projets de recherche.....	14
III.	ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE	15
1.	Activités de consultants	15
2.	Participation à des instances d'expertises (type Anses)	15
3.	Expertise juridique	15
IV.	ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS	15
V.	ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS	15
VI.	INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	15
1.	Conventions.....	15
2.	Conventions CIFRE.....	16
3.	Création d'entreprise, de start-up	16
VII.	CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES.....	16
1.	Contrats européens (ERC, autres programmes H2020, ...) et internationaux (NSF, JSPS, NIH...)	16
2.	Contrats nationaux (ANR, ...)	17
3.	Contrats avec les collectivités territoriales.....	17
4.	Contrats financés dans le cadre du PIA	17
5.	Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, ...).....	17
VIII.	INDICES DE RECONNAISSANCE.....	17
1.	Prix.....	17
2.	Distinctions	17
3.	Responsabilités dans des sociétés savantes.....	18
4.	Invitations à des colloques / congrès à l'étranger, séjours dans des laboratoires étrangers.....	18

A - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Ce document a été élaboré par les Conseillers Scientifiques du sous-domaine SHS5 au sein du Hcéres. Il a fait l'objet de plusieurs discussions et échanges avec des représentants des parties-prenantes de la communauté scientifique, des organismes et des instances d'évaluation (INSHS, section 35 du CoNRS, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} sections du CNU). Les nombreux échanges ont permis d'enrichir le document.

Liste des personnalités ayant participé aux groupes de travail :

M. Philippe HOFFMAN, Directeur de Recherche au CNRS, président de la section 35 du CoNRS ;
M. Alexandre GEFEN, DAS InSHS, CNRS ;
M^{me} Stavroula KEFFALONNITIS, MCF, Université de Saint-Etienne, vice-présidente de la 8^{ème} section du CNU ;
M^{me} Joëlle DUCOS, Professeure, Sorbonne- Université, présidente de la 9^{ème} section du CNU ;
M^{me} Anne REGENT SUSINI, MCF, Université Sorbonne-Nouvelle, 9^{ème} section du CNU ;
M. Eric BORDAS, Professeur, ENS de Lyon, 9^{ème} section du CNU ;
M^{me} Anne-Rachel HERMETET, Université d'Angers, présidente de la 10^{ème} section du CNU ;
M^{me} Claudine LE BLANC, MCF, Université Paris 3, vice-présidente de la 10^{ème} section du CNU ;
M. Yann BEVANT, MCF, Université Rennes 2, vice-président de la 11^{ème} section du CNU ;
M^{me} Agnès CELLE, MCF, Université Paris Diderot, vice-présidente de la 11^{ème} section du CNU ;
M^{me} Sophie SAFFI, Professeure, Aix-Marseille Université, présidente de la 14^{ème} section du CNU ;
M. Pierre-Yves QUIVIGER, Professeur, Université de Nice, président de la 17^{ème} section du CNU ;
M^{me} Judith REVEL, Professeure, Université Paris Nanterre, 17^{ème} section du CNU ;
M. Philippe HAMOU, Professeur, Université Paris Nanterre, 17^{ème} section du CNU ;
M. Xavier LAMBERT, Professeur, Université Toulouse 2, vice-président de la 18^{ème} section du CNU.

Conseillers scientifiques du Hcéres :

M. Pascal MARTY, Conseiller scientifique coordinateur SHS, Hcéres ;
M^{me} Sandra LAUGIER, Conseillère Scientifique pilote SHS5, Hcéres ;
M^{me} Marie Laurence DESCLOS, Professeure émérite, Université de Grenoble, Conseillère Scientifique SHS5, Hcéres ;
M. Philippe LALITTE, MCF Université Dijon, Conseiller scientifique SHS5, Hcéres ;
M^{me} Fabienne BERCEGOL, Professeure, Université de Toulouse, Chargée de mission scientifique, SHS5, Hcéres.

INTRODUCTION

Le *Guide des produits et des activités de recherche* est constitué selon une méthodologie commune à l'ensemble des grands domaines disciplinaires. Il constitue un outil d'évaluation propre à chacun de ces domaines, voire pour ce qui concerne les humanités, à chacun des sous-domaines, afin de tenir compte de la diversité des pratiques et des critères. Il a pour fonction d'aider les évalués à renseigner leur dossier d'évaluation et de fournir aux experts des indications leur permettant de remplir leur mission autrement qu'en se fondant sur leur instinct ou préférences personnelles. Il vient en complément du *Référentiel d'évaluation des unités de recherche*, disponible sur le site du Hcéres.

Nous gardons à l'esprit dans cette proposition que la recherche en Humanités – lettres, langues, textes, arts, cultures – malgré des efforts considérables d'intégration des critères de la recherche admis en sciences non SHS, n'est, au XXI^e siècle, pas encore assez visible nationalement et internationalement et qu'elle doit être plus efficacement mise en valeur au sein du monde académique. Elle ne joue qu'un rôle minime dans le classement des universités françaises et n'a que marginalement bénéficié jusqu'ici des différents PIA et des financements de l'ERC.

Il ne s'agit pas de réclamer, comme souvent cela a été le cas dans la tradition, un régime d'exception pour des disciplines qui de fait appartiennent à la recherche fondamentale et ont un rayonnement national et international (qu'on pense à la notoriété des grands auteurs français contemporains). Il s'agit prioritairement de mettre en évidence des produits et activités qui sont propres au domaine SHS5 et en constituent la dimension scientifique reconnue. Nous souhaitons aussi prêter une attention particulière aux conditions spécifiques de la recherche en Humanités dont la variété disciplinaire semble être défavorable à un consensus sur des productions scientifiques typiques.

L'internationalisation est un critère important de l'évaluation. La publication en langue étrangère et dans des revues de langue étrangère fait partie des bonnes pratiques d'une recherche de niveau international, soucieuse de la plus large diffusion possible de ses résultats. L'anglais y joue un rôle spécifique, car il permet cette diffusion dans une communauté large bien au-delà de l'anglophonie. Langue scientifique de référence, la langue anglaise ne doit pas être considérée comme la seule et unique langue scientifique. Le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol en particulier demeurent des langues scientifiques incontournables. Les langues nationales restent un vecteur privilégié d'expression de la pensée scientifique. C'est donc davantage le plurilinguisme, — le fait de publier en anglais et dans d'autres langues — qui doit être valorisé, et qui est un atout de la recherche européenne, que n'ont pas toujours les communautés anglophones. L'aptitude d'une unité à faire coexister plusieurs langues dans sa production est un indicateur de son rayonnement à l'international. Ce point est évidemment crucial pour les recherches en langues et cultures étrangères.

Plus généralement, concernant la question de l'anglais, il apparaît que le domaine des Humanités est prêt à une révolution culturelle ; malgré la conviction qui demeure que le français est une langue de production et de diffusion de la recherche, il faut reconnaître pragmatiquement que la diffusion de la recherche en anglais a été de longue date, et est aujourd'hui, un atout supplémentaire pour le rayonnement des Humanités. Il est également important de ne pas laisser le monopole de la production et de la diffusion de la recherche en anglais aux seuls chercheurs et aux paradigmes scientifiques issus de la recherche étasunienne, ce qui suppose de contribuer et de faire entendre les points de vue de la recherche francophone. Pour l'ensemble de ces raisons, les publications en anglais et en langue étrangère sont un critère important dans l'évaluation des unités, tout comme les stratégies d'*open access*.

Le classement, longtemps en vigueur, des revues par rang « A », « B », « C » élaboré par l'*European Science Foundation* (ESF), a suscité de nombreuses critiques. Ce classement, outre les stéréotypes scientifiques qu'il reproduisait, reléguait mécaniquement en rang « B » et « C » des revues, même prestigieuses et reconnues internationalement, parce que le champ de recherche qu'elles couvraient était limité à un pays ou à une aire géographique.

Or ce type de revue joue un rôle essentiel dans la recherche de chaque domaine et dans l'élaboration de nouveaux champs de recherche : les « grandes » revues internationales se révèlent parfois moins novatrices et réactives que des revues à diffusion plus restreinte, ou que des revues considérées plus « grand public » qui peuvent avoir une action très dynamisante.

Les indicateurs de notoriété des revues, de consultation des articles fournis par des bases nationales (Cairn, Persée) et internationales (OpenEdition) doivent être pris en compte, tant par les évalués lors de la sélection des produits de la recherche que par les évaluateurs.

Nous joignons en annexe à ce guide à titre d'exemple des propositions de cartographie et de liste raisonnée élaborées par les CNU 11 et 17.

Nous ne rejetons en rien les indices quantitatifs. Qu'il s'agisse du Facteur d'Impact (FI) de bases de données bibliographiques d'accès payant Scopus (Elsevier) ou Web of science (Thomson Reuters), ou de l'indicateur SJR (Scimago Journal Rank) mis au point par le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique espagnol (CSIC) les indicateurs fournissent des informations intéressantes, ne serait-ce que par la variété des conclusions auxquelles ils aboutissent. D'autres applications qui répertorient également des productions en SHS, comme Google Scholar ou Harzing, ont aussi leur utilité. Comme l'a récemment rappelé le Hcéres suite à la déclaration de San Francisco, tous ces outils doivent être utilisés avec discernement et à titre indicatif, sans qu'ils servent de base aux évaluations.

L'édition des sciences humaines est aujourd'hui en crise. Les éditeurs de littérature générale ont quasiment banni de leur catalogue certains genres, tels les actes de colloque. Les presses universitaires ont, quant à elles, significativement augmenté leurs exigences en matière financière, créant des inégalités entre chercheurs et établissements en fonction de leurs ressources. Or les ouvrages collectifs et les actes de colloque demeurent des publications essentielles pour la communauté et la vie scientifique d'une discipline. Ils sont des lieux où s'élaborent de nouvelles thématiques de recherche. Ils constituent l'équivalent pour les humanités des articles cosignés par un grand nombre de chercheurs, avec une garantie de contribution réelle. Pour ces raisons ils doivent aussi faire l'objet d'une stricte évaluation.

La publication des résultats collectifs de la recherche directement sur le net (carnets de recherche placés sur Hypotheses.org, bases de données accompagnant des ouvrages scientifiques, sites consacrés aux projets ANR, etc.) est aussi appelée à se développer. Les innovations en matière de produits informatiques de la recherche doivent donc être pris en considération et d'autant plus valorisés qu'ils favorisent des pratiques collectives ayant un rôle moteur dans l'innovation scientifique.

Concernant les activités de la recherche sur contrat, il importe de référencer les projets déposés, là encore sous certaines conditions. La nouvelle catégorie « projets déposés » recouvre les projets qui ont franchi une première étape de sélection, si celle-ci existe, et dont la pertinence scientifique est attestée par les pairs (rapports, notation, etc.). Ces projets, qui présentent un investissement collectif dans la recherche, offrent des retombées diverses à moyen terme (nouvelles thématiques de recherche, constitution de réseaux, organisation de journées d'étude, dépôt d'un nouveau projet accepté, etc.) qu'il importe de rendre visible en termes de temps investi et de valoriser. Ils dessinent aussi une cartographie des intérêts actuels de la recherche, source d'inspiration possible pour la définition des grandes orientations de la recherche future.

Par ailleurs, les orientations et les pratiques de la recherche qui caractérisent les communautés auxquelles s'adresse ce guide sont couramment convergentes malgré les différences dans les disciplines. Un large accord règne entre elles pour souligner la grande variété des objets de recherche et des méthodes. L'évaluation des entités de recherche doit prendre en compte cette pluralité tout en consolidant le domaine SHS5 par un ensemble de critères partagés. C'est dans cet esprit qu'a été constitué ce guide qui prend en compte, chaque fois qu'il est nécessaire, les particularités disciplinaires dans l'évaluation de la recherche collective, et vise à positionner le domaine des Humanités comme domaine scientifique à plein titre.

B – PRODUITS DE LA RECHERCHE

I. Revues

1. Articles scientifiques

Un article est « scientifique », qu'il soit publié dans une revue papier ou en ligne, s'il a fait l'objet d'une évaluation par un comité de lecture, et/ou de rapports d'expertise internes, externes, nationaux ou internationaux, selon les modes de fonctionnement de la publication concernée.

Si tel n'est pas le cas, même si l'article a été relu par des responsables de la revue, l'article est classé en « autres articles ».

Les procédures d'évaluation de la revue sont donc le premier critère pour cette catégorie.

La direction de dossiers/numéro spéciaux de revue comme éditeur invité, si elle est conforme à ces procédures d'évaluation, doit être prise en compte dans cette rubrique.

Les chapitres d'ouvrages sont à classer en II.3.

Les « articles publiés dans des actes de colloque » sont à classer en III.2.

Il existe un grand nombre de revues répertoriées comme des revues des domaines couverts par SHS5. Il n'existe pas de consensus de la communauté sur ce qu'est un « bon » article et le lieu de publication (classement éventuel de la revue) n'est donc pas le seul indicateur. Un critère collectivement fondé peut être le nombre de citations dans Google Scholar sur la période de référence.

Il n'existe pas de consensus de la communauté sur un classement des revues par ordre de qualité mais on trouvera en annexe une liste provisoire des revues à comité de lecture qui sont « de référence » dans la communauté SHS5. Les revues en ligne sont à considérer au même titre que les revues papier, le critère est la modalité d'évaluation des articles.

2. Articles de synthèse / revues bibliographiques

Des articles de synthèse, qui proposent une vision large d'un domaine de recherche ou un ensemble de publications sur une thématique, et des revues bibliographiques peuvent être considérés comme des produits de la recherche au même titre que les articles scientifiques. Les comptes-rendus critiques de même, lorsqu'ils sont d'une ampleur suffisante (dépassant le cadre d'une recension).

3. Autres articles

Les articles publiés dans des revues généralistes, ou des revues pour jeunes chercheurs, ou adressées au à un lectorat moins académique, ou non spécialisé, peuvent participer à la diffusion des connaissances auprès des chercheurs et des étudiants, voire faire connaître des débats théoriques en cours ou les lancer ; ils jouent un rôle dans la vie académique et à ce titre, peuvent être pris en considération, notamment quand ils sont davantage cités que d'autres.

Dans chacune de ces catégories, la publication d'articles en anglais et en autres langues étrangères est l'un des indicateurs de l'effort d'internationalisation des unités de recherche que l'évaluation doit valoriser tout particulièrement.

II. OUVRAGES

1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions

La monographie demeure, en humanités, la référence en matière de production de connaissances. Une monographie peut avoir plusieurs auteurs, comme les articles.

Les « éditions critiques » sont les éditions de textes et documents avec une introduction et un appareil critique ; les « traductions scientifiques » sont les traductions d'ouvrages scientifiques et de documents écrits dans des langues rares qu'accompagne un paratexte rédigé par le ou les traducteurs (introduction, appareil de notes, index, etc.).

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- le choix de l'éditeur (universitaire, grand public, autre) ;
- la présence d'un comité éditorial ou de lecture ;
- la réception critique (dans des revues spécialisées, dans la presse quotidienne, etc.) ;
- la traduction en langue étrangère ;
- l'obtention de prix.

Les monographies scientifiques qui synthétisent une thématique de recherche sont reconnues comme produits de la recherche.

2. Direction / édition scientifique

La « direction d'ouvrages scientifiques » comprend la direction d'ouvrages collectifs placés sous la direction d'un ou plusieurs universitaires ou chercheurs.

Elle inclut les catalogues d'expositions, etc.

Elle suppose la relecture des textes et la présentation de la thématique et des contributions.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- le choix de l'éditeur (universitaire ou grand public) ;
- la réception critique (dans des revues spécialisées, dans la presse quotidienne, etc.) ;
- la traduction en langue étrangère ;
- l'accessibilité en ligne ou sur des plateformes spécifiques.

3. Chapitres d'ouvrage

Les chapitres d'ouvrages traitant d'une thématique de recherche et associant différents auteurs sont des produits à prendre en compte, comparables en cela à une publication collective à plusieurs signataires.

Les contributions à des dictionnaires scientifiques sont à inclure dans cette catégorie lorsqu'elles sont élaborées et au-delà de la simple notice.

4. Thèses publiées / éditées

Toutes les thèses soutenues dans le cadre de l'unité sont considérées comme des produits de la recherche. Il en va de même des mémoires et inédits d'habilitation à diriger des recherches s'ils sont déposés et mis en ligne.

III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE

1. Éditions d'actes de colloques / congrès

L'édition d'actes de conférences ou de colloques qui nécessitent un travail d'organisation (notamment un processus d'évaluation des différentes contributions et un travail d'introduction) est à prendre en compte.

2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès

L'édition d'actes de colloque peut attester l'aboutissement d'un programme de recherche. La dimension non seulement collective mais inclusive de la recherche (constitution de réseaux de chercheurs, intégration de jeunes chercheurs, etc.) s'y trouve clairement affirmée. La sélectivité de ses pratiques aussi : certains actes de colloque ne regroupent pas l'ensemble des communications prononcées lors d'un colloque mais des communications remaniées, voire les communications sélectionnées par le comité scientifique et réorganisées au sein d'une publication, qui revêt alors la forme d'un ouvrage collectif.

Une attention particulière est également portée aux conférences plénières sur invitation et aux *keynote lectures* qui sont publiées.

3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche

Les présentations par affiche ont leur importance, permettant la présentation de résultats et un autre type de dialogue avec les participants.

Les conférences plénières sur invitation (*keynote*) prononcées en langue étrangère ou en français, y compris sans support de publication, sont aussi des produits de la recherche.

IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

De nombreuses unités de recherche en humanités créent, ou participent à des plateformes et à des observatoires permettant d'encadrer, de pérenniser, et de populariser leurs activités scientifiques.

Ces plateformes et observatoires peuvent être considérés comme des produits de la recherche à part entière lorsque leur mise en place et leur fonctionnement contribuent à valoriser l'efficacité, la visibilité et la diffusion de la recherche collective.

Parmi les indices de qualité de cette production, on retiendra : le degré de structuration de ces plateformes et observatoires, leur lien avec les thématiques de recherche de l'unité, l'implication des membres de l'unité porteuse ou partenaire, l'accessibilité des données mises à la disposition des communautés de chercheurs, la dimension nationale ou internationale, etc.

Les publications de sources primaires et de corpus mis à la disposition de la communauté scientifique, qui n'ont pas trouvé place dans la rubrique « éditions critiques », sont aussi à ranger dans cette catégorie.

Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier la maturité de la plateforme, sa pérennité, son ouverture, son originalité et sa reconnaissance par un organisme de recherche ou par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (feuille de route des infrastructures de recherche), voire par des collectivités territoriales.

II. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES

1. Logiciels

Les logiciels sont d'autant mieux reconnus qu'ils ont fait l'objet d'un dépôt à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

2. Bases de données, corpus, humanités numériques

Les bases de données mises à disposition du public et des chercheurs sont à prendre en compte dans cette catégorie en fonction de leur impact au sein de la communauté et à condition que ces produits soient accessibles gratuitement, sur le site de l'unité ou sur des plateformes dédiées (TGR Huma-Num, par exemple), et que leurs conditions d'utilisation soient clairement définies (citations de leurs auteurs, obligations de leurs utilisateurs).

Les productions et constitutions de corpus font partie de cette catégorie.

Les publications informatiques qui favorisent le débat universitaire, tels les blogs et sites de discussion philosophique et de critique littéraire et d'art, les carnets de recherche inscrits sur Hypothèses.org, les Carnets des jeunes chercheurs de l'unité, sont à mentionner ici.

Parmi les indices de qualité on retiendra notamment :

- la visibilité de ces produits (nombre de consultations internet, par exemple) ;
- le caractère évolutif et l'actualisation des bases de données, et leur interface collaborative ;
- l'entretien des données selon les évolutions technologiques récentes, et leur compatibilité ;
- l'accessibilité (gratuité, téléchargement possible ou pas, simplicité du chemin d'accès, etc.) ;
- le respect des formes du débat contradictoire.

III. Brevets, licences et déclarations d'invention

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

IV. Rapports d'expertises

Certains organismes mettent en valeur les rapports d'expertise, rapports qui peuvent engager la responsabilité du ou des signataires. Ces rapports sont reconnus comme des produits de la recherche.

V. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES

Cette rubrique porte sur l'investissement de l'unité de recherche dans les activités de formation à la recherche par la recherche, et plus largement dans l'enseignement continu à la recherche de populations diverses : les étudiants de niveau master et doctorants, les jeunes chercheurs mais aussi les enseignants, les formateurs, et le grand public cultivé. Il s'agit ici de prendre en compte l'implication de l'unité dans l'évolution des contenus pédagogiques et la mise au point de méthodes didactiques innovantes. Cette production scientifique spécifique est au fondement de dispositifs pédagogiques performants, pertinents pour la formation de la recherche par la recherche.

1. Publications

Les « publications » rassemblent les manuels, les ouvrages pédagogiques synthétiques tels les ouvrages publiés dans la collection « Que sais-je ? » ou les autres ouvrages de synthèse scientifique comme ceux produits en lien avec la préparation aux concours tels l'agrégation permettant d'acquérir les connaissances de base sur une question donnée. On inclut également dans cette catégorie les contributions à des manuels étrangers (Handbook) etc.

2. E-learning, moocs, cours multimedia, etc.

Les « E-learning, moocs, cours multimedia » rassemblent tous les supports de pédagogie innovante, disponibles en ligne et sont à mentionner quand leur dimension scientifique est avérée.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- les dispositifs mis en place par l'unité pour assurer les échanges réciproques entre les travaux de recherche et la didactique (bibliothèques spécialisées, journée d'étude jeunes chercheurs, séminaires jeunes chercheurs, etc.) ;
- le nombre des consultations en ligne et les aires géographiques des usagers des produits didactiques informatiques.

VI. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

La spécificité des humanités, et leur mission de transmission de la culture et de stimulation de l'esprit critique requièrent souvent des enseignants-chercheurs et des chercheurs une présence dans la sphère publique. Les produits de la recherche ici répertoriés ont pour fonction de diffuser les résultats de la recherche et d'apporter une contribution aux débats de la société civile en mobilisant des savoirs qui permettent de développer l'imagination, les valeurs partagées et de penser les enjeux contemporains.

1. Émissions radio, TV, presse écrite

Ces interventions, orales ou écrites, ont une valeur ajoutée pour une unité de recherche et pour le rayonnement de la discipline ou des thématiques de recherche. Elles peuvent figurer parmi les produits de la recherche.

2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos sur YouTube ou autres sites ...

Ces produits jouent un rôle important dans le débat d'idées, la transmission de connaissances et dans la démocratisation des recherches en humanités. La chaîne France-Culture par exemple joue un rôle unique qui n'a pas d'équivalent à l'international et diffuse une grande part des connaissances et de la recherche en humanités. Ils ont donc aussi une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

3. Produits de médiation scientifique

Expositions, jeux, vidéos... ainsi que livres pour enfants et bandes dessinées ont aussi une forte valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

Les conférences données dans des festivals, des musées ou autres lieux culturels, les animations de séance de cinéma, dans des cafés philo et littérature, la participation à des ateliers d'écriture ou de création participative etc., sont des produits de la recherche.

4. Débats science et société

Les « débats science et société » (podcasts, interventions dans des festivals, manifestations culturelles sur des sujets de société, etc.) ont une valeur ajoutée pour le rayonnement des chercheurs et des thématiques de l'unité, elle peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

VII. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE

1. Créations artistiques, performances, spectacles
2. Commissariat d'exposition
3. Mises en scène (théâtre, cinéma...)
4. Films, séries télévisées : création, scénarios, production de documentaire ou de films de chercheur

C – ACTIVITES DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE

I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES

1. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)

Cette activité éditoriale est un élément très apprécié des comités d'évaluation. Elle l'est d'autant plus s'il s'agit d'une revue ou collection reconnue dans sa spécialité. Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la qualité des supports : la notoriété des supports éditoriaux (éditeurs scientifiques, éditeurs grand public de qualité, petit éditeur spécialisé pour les collections) ;
- la qualité des procédures de sélection (comités de lecture pour les revues ; rapport de lecteurs extérieurs pour les revues et pour les éditions...) ;
- la consécration des choix (citations des articles...) ;
- l'audience nationale et/ou internationale des supports.

2. Direction de collections et de séries

Cette activité est reconnue comme activité de recherche à condition qu'elle ne soit pas honorifique mais s'accompagne d'un travail réel avec les auteurs et les éditeurs qui doit être mis en évidence dans le rapport.

II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

L'activité d'évaluation participe de la défense de l'autonomie du champ des sciences humaines et sociales et plus particulièrement des Humanités où demeure privilégiée l'évaluation par les pairs.

Cette rubrique valorise notamment les rapports d'étude et d'expertise réalisés à la demande d'associations ou d'administrations publiques et privées d'origine nationale, européenne ou internationale.

1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation

La participation à des instances d'évaluation (Hcéres, CoNRS, CNU,...) est un observable reconnu et gage de l'implication des membres de l'unité dans la vie de leur communauté scientifique.

2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté et doit être prise en compte.

3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)

La participation à des comités d'évaluation nationaux et internationaux (ANR, Hcéres, ERC,...) est un observable reconnu par les experts comme une activité de recherche.

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

4. Évaluation de projets de recherche

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

1. Activités de consultants

Ce type d'activités est à prendre en considération le cas échéant.

2. Participation à des instances d'expertises (type Anses)

La participation à des instances d'expertise est considérée comme une activité de recherche.

3. Expertise juridique

Ce type d'activités est à prendre en considération le cas échéant.

IV. ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS

L'organisation de colloques est reconnue comme activité d'animation de la recherche. Le nombre de participants, la renommée et la diversité des conférenciers invités sont des critères permettant d'apprécier la qualité de l'organisation.

Parmi les indices de qualité de ces activités, on retiendra : l'audience internationale ou nationale, la mise en place d'un appel à propositions et les modalités de la sélection, la mise en place d'un comité d'organisation et d'un comité scientifique, le nombre de participants de ces manifestations.

On retiendra également l'intégration dans les thématiques du laboratoire, le degré d'implication des membres de l'unité, y compris des personnels d'appui à la recherche, des doctorants et post-doc, dans l'organisation de ces manifestations,

V. ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS

La venue de post-doctorants et l'accueil de chercheurs (mise à disposition, délégation...) s'apprécient comme des indices d'attractivité de l'unité dont ils deviennent les collaborateurs.

L'accueil des post-doctorants et des chercheurs invités, notamment dans le cadre de programmes d'échanges institutionnalisés ou dans le cadre de dispositifs d'aide aux chercheurs des pays en conflit atteste la reconnaissance dont jouit l'unité dans la communauté scientifique et sa capacité à devenir un pôle d'attraction d'excellence dans son domaine.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la qualité des jeunes chercheurs, leur diversité des profils, l'équilibre des sexes ;
- les structures administratives d'accueil (convention ou partenariat avec les universités de provenance des post-doctorants et des chercheurs invités) ;
- les structures matérielles d'accueil (mise à disposition de bureau, de matériel informatique, etc.) ;
- les structures d'intégration active (suivi des post-doctorants ; sollicitation des chercheurs invités pour contribuer à des manifestations organisées par l'unité, etc.).

VI. INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Conventions

Les conventions, contrats et activités suivants peuvent être retenue :

- conventions et partenariats signés avec des entreprises publiques ou privées dans le but de réaliser un programme de recherche ;
- contrats ou les chaires d'entreprise qui permettent le financement de la recherche ;
- contrats obtenus avec des partenaires non-académiques (contrats de recherche, d'édition, de mise à disposition de ressources, thèses co-financées, etc.) ;

- réponses communes à des appels d'offre (en particulier les projets déposés dans le cadre de la composante 4 de l'anr « impact économique de la recherche et compétitivité ») ;
- organisation de conférences, de débats, d'expositions, de séminaires ou de cycles d'information pour les professionnels ou pour des groupes de la société (exemple : associations de protection de l'environnement, syndicats, etc.) ;
- laboratoires communs, qui représentent un partenariat très abouti, qui s'inscrivent dans la durée ;
- convention entre l'unité et une entreprise dans le cadre d'un dispositif CIFRe.

Plus généralement, les initiatives visant à favoriser les échanges avec le monde socio-économique, exceptionnelles dans le domaine des Humanités, sont à prendre en compte.

2. Conventions CIFRE

Les doctorats bénéficiant d'une convention CIFRE sont pleinement pris en compte pour l'évaluation de l'implication de l'unité dans la formation doctorale. L'obtention de conventions CIFRE est également un élément permettant d'apprécier les interactions avec les acteurs socio-économiques.

3. Création d'entreprise, de start-up

Cette activité de valorisation doit être analysée dans la durée. Il convient d'apprécier comment s'effectue l'évolution en termes d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de l'unité, mais également en termes de valeur ajoutée pour l'unité.

La création d'entreprise est une étape structurante pour une unité de recherche, dont la valeur doit être reconnue par les experts.

Les unités et équipes devront préciser si leurs personnels sont à l'origine de la création d'une start-up, s'ils y assument à titre personnel des responsabilités de consultant, de conseiller scientifique (article 25.2 de la loi sur l'innovation) ou de dirigeant (article 25.1), et la part d'ETP dévolue à cette activité.

VII. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

La recherche en humanités peut répondre à de multiples appels à projet proposant diverses sources de financement. Mobilisant des compétences diverses sur des sujets faisant l'objet d'une évaluation compétitive par des pairs au niveau national et international, les contrats de recherche offrent des débouchés aux jeunes chercheurs. Ils représentent donc aussi un mode de formation à la recherche par la recherche.

Afin de tenir compte de l'investissement en temps que représente le dépôt de projet, et en considérant que certains « projets déposés » mais non retenus ont des retombées positives (constitution de réseaux, exploration de nouvelles problématiques, coopérations internes etc.), on mentionnera les « projets déposés » qui auront fait l'objet d'une expertise leur permettant de franchir la première étape de sélection, leurs thèmes, leur configuration (porteur/non porteur ; nationaux/internationaux), le responsable et les membres de l'unité participant.

1. Contrats européens (ERC, autres programmes H2020, ...) et internationaux (NSF, JSPS, NIH...)

Dans le contexte des contrats européens, un indice de qualité concerne les ERC, mais aussi les résultats des autres appels H2020. Il faut également souligner l'importance des actions internationales souvent inaugurées par des échanges.

La candidature et le dépôt d'un projet recevable et aboutissant à une première étape doivent être prises en compte dans l'évaluation, même si ce n'est pas au même titre que la réussite.

Dans le cas de contrats collaboratifs, la coordination du contrat est un indice de qualité important.

2. Contrats nationaux (ANR, ...)

Dans le cadre d'appels PIA, la labellisation en tant que labex, équipex, ... est un indice de qualité.

S'agissant des contrats nationaux (ANR ciblés ou ANR générique) il importe de préciser si l'unité est coordinatrice ou partenaire. Le montant et les effectifs engagés au sein de l'unité sont aussi des indicateurs importants.

Le succès à des appels lancés par les organismes (programmes internationaux, PEPS etc.) doit également être pris en considération par les experts.

3. Contrats avec les collectivités territoriales

Certaines régions soutiennent fortement la recherche au moyen du CPER ou d'appels régionaux. Les contrats ainsi obtenus peuvent être importants et dynamisants et doivent être pris en compte dans l'évaluation. Il est essentiel pour une unité d'avoir un portefeuille de contrats diversifiés impliquant aussi bien les collectivités territoriales que les instances de financement nationales et internationales.

4. Contrats financés dans le cadre du PIA

I dex, labex, équipex, SATT, IRT sont le cas échéant des sources de financement de contrats ou de recrutements qu'il importe de mettre en valeur tout en mentionnant la part de responsabilité de l'unité, le montant et les moyens humains engagés et les bénéfices attendus pour l'unité.

5. Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, ...)

Ce type de contrats est à prendre en considération le cas échéant.

Parmi les indices de qualité associés à toutes ces catégories on retiendra notamment :

- l'existence d'une cellule d'aide de montage aux projets au sein de, ou à l'extérieur de l'unité à laquelle cette dernière peut avoir aisément accès ;
- les projets dont l'unité est coordonnatrice et ceux dans lesquels elle apparaît comme partenaire ;
- le montant des contrats obtenus (au niveau global du projet, au niveau propre de l'unité) ;
- la qualité et la notoriété des partenaires (nationaux/internationaux, etc.) ;
- la nature des partenaires (privé/public).

Pour apprécier la qualité de ces contrats, on prendra en considération :

- la responsabilité du pilotage et le niveau d'implication scientifique dans des projets internationaux et nationaux ;
- le rôle de leader dans des réseaux, des réseaux d'excellence des communautés, des associations porteuses de projet, d'infrastructures ou de centres d'intérêt scientifiques ou techniques, à l'échelle internationale, nationale ou régionale.

VIII. INDICES DE RECONNAISSANCE

Cette rubrique permet d'apprécier le rayonnement national et international de l'unité à travers les distinctions obtenues par ses membres.

1. Prix

Les prix internationaux, les prix de l'Académie des Sciences, les prix de sociétés savantes sont des critères de qualité. On peut également mentionner les prix de thèses délivrés par des associations scientifiques.

2. Distinctions

On prendra en considération les médailles du CNRS, les nominations à l'IUF, à l'Académie française, l'Académie des Sciences (en France ou dans un autre pays), l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, l'Académie des sciences morales et politiques ou à des sociétés savantes prestigieuses européennes, les doctorats *honoris causa*... obtenus par les membres de l'unité.

3. Responsabilités dans des sociétés savantes

Les responsabilités au sein de sociétés savantes sont considérées comme des activités relevant de la recherche et devant être prises en compte. La renommée de la société, la durée et le niveau de l'engagement sont des indicateurs de qualité.

4. Invitations à des colloques / congrès à l'étranger, séjours dans des laboratoires étrangers

Cette rubrique permet d'apprécier le rayonnement national et international de l'unité à travers les distinctions internationales obtenues par ses membres.

Les conférences sur invitation sont considérées comme des produits de la recherche. On les déclinera selon différentes catégories : les conférences plénières (*keynote*), les conférences effectuées lors de sessions sur invitation, les invitations à des colloques et les séminaires.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- les dispositifs de diffusion de ces produits mis en place (utilisation des réseaux sociaux ; indices quantitatifs de consultation etc.) ;
- la reconnaissance internationale des institutions concernées ;
- la qualité académique des supports privilégiés.